

La Fiche Criminologique d'aide au Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

Maud Deslandes, Erwan Dieu*, Olivier Sorel*

Riassunto

L'obiettivo della nostra ricerca è quello di proporre uno strumento, una scheda criminologica (FiCaCpip), che potrebbe essere utile al "Conseiller Pénitentiaire d'insertion et de probation" (consulente penitenziario per l'inserimento e la probation) nei seguenti aspetti della sua operatività: i) come promemoria della vita del detenuto prima della carcerazione e del passaggio all'atto; ii) come aiuto per utilizzare al meglio le tecniche di intervista; iii) come aiuto per selezionare i programmi di prevenzione della recidiva; iv) per l'individualizzazione delle pene.

Ci soffermeremo nuovamente su questi elementi nell'ultima parte di questo articolo.

Résumé

Le but de notre recherche est de proposer un outil, une fiche criminologique (FiCaCpip), qui serait un soutien au Conseiller Pénitentiaire d'insertion et de probation, et ce dans différents aspects et étapes de sa démarche : i) un rappel de la vie du détenu avant la détention et le passage à l'acte ; ii) une aide aux techniques d'entretien ; iii) une aide à la sélection des Programmes de Prévention de la Récidive ; iv) la question de l'aménagement de peine. Nous reviendrons sur ces éléments au sein de notre dernière partie.

Abstract

The aim of this research is to propose a tool, a criminological form (FiCaCpip), that would help the "Conseiller Pénitentiaire d'insertion et de probation" (Prison Advisers/Probation Officers) in various aspects and stages of their work: i) a reminder of the life of the prisoner before the detention and the acting out; ii) an help using the techniques of interview; iii) an help with the selection of the Programs for Prevention of the second offense; iv) the question of modification/reduction of sentence.

Finally, we will return to these aspects.

1. Elaboration d'une « Fiche criminologique » d'aide au CPIP.

1.1. Pourquoi l'élaboration d'un nouvel outil ?

La récente mise en place du diagnostic à visée criminologique (DAVC) au sein des services pénitentiaires d'insertion et de probation français montre l'intérêt grandissant de l'administration pénitentiaire pour la criminologie. Parallèlement, la création d'une synthèse criminologique s'inscrit dans un rôle de soutien au travail du conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation et, du fait

* Juriste-pénaliste, étudiante à l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (France).

* Criminologue, chercheur au Service d'Aide aux Victimes d'infraction pénale d'Indre-et-Loire (France). Membre de l'Association de recherches en criminologie appliquée (ARCA).

Docteur en psychologie, Université François-Rabelais (Laboratoire : EA 2114 Psychologie des Ages de la Vie), Tours (France). Membre de l'Association de recherches en criminologie appliquée (ARCA).

de sa nouveauté, a demandé une méthodologie principalement basée sur l'empirisme.

L'objet de notre travail est donc la construction d'un outil criminologique au service du Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. Il s'agit d'une fiche de synthèse criminologique concernant : i) la description du passage à l'acte ; ii) le positionnement de l'auteur (eg. déni) ; iii) les éléments à évoquer en fonction de ce positionnement. La fiche criminologique fut créée à partir de trois éléments : les éléments théoriques et méthodologiques existants, les observations de terrain au sein d'une prison, les réquisitoires et expertises d'instruction disponibles. Suite à cette construction, la fiche criminologique (FiCaCpip) est confrontée à dix cas d'observation empirique. Les éléments théoriques et méthodologiques furent sélectionnés suivant une approche dynamique : ante et post condamnation. Avant la détention, les documents ciblés furent les expertises psychologiques et/ou psychiatriques pré-sententielles, les enquêtes de personnalité, le réquisitoire définitif, ainsi que la fiche pénale¹. Les documents ciblés post-condamnation furent la fiche « nouvel arrivant », les expertises post-sententielles, les fiches bilan du Parcours d'Exécution de Peine, ainsi que la grille d'évaluation de Coutanceau².

1.2. Un ancrage criminologique.

Définir la criminologie n'est pas chose aisée. Pour Cornu³, elle correspond à l'étude scientifique du phénomène criminel, sa complexité s'affichant avec les différents courants universitaires. Les

spécialistes pourront y ajouter d'autres précisions comme les causes du crime, les moyens de lutte contre la récidive⁴ ou encore la victimologie⁵. Classiquement, la criminologie peut se scinder en deux pans : la criminologie du passage à l'acte ou l'étude des causes bio-psycho-sociologiques et facteurs situationnels du passage à l'acte ainsi que les modes d'interventions cliniques ; et la criminologie de la réaction sociale ou l'analyse de l'intervention pénale et extra-pénale auprès des personnes coupables d'infractions. Dans notre étude, c'est le côté étiologique de la criminologie, c'est-à-dire l'étude des facteurs de la délinquance, qui a été retenu. Ces derniers ont été alors déterminés en fonction de l'objectif principal de cet outil. Ainsi, si la criminologie regroupe en son sein cinq grandes familles de disciplines (droit, police technique et scientifique, sciences de la société, sciences médicales et du psychisme et socle philosophique), seules trois d'entre elles ont retenu notre attention. Tout d'abord, il semblait évident que la FiCaCpip contienne un volet « droit », puisque ce dernier détermine l'infraction en elle-même et donc le délinquant. Ensuite, la sociologie a l'avantage d'apporter un éclairage sur l'histoire de l'auteur et permet ainsi de recueillir des données objectives ou du moins objectivables (situation géographique, niveau professionnel, environnement social etc.). Enfin, les sciences médicales ont été incluses pour obtenir une définition clinique du passage à l'acte.

³ Cornu G., *Vocabulaire juridique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.

⁴ Seelig E., *Traité de criminologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1956.

⁵ Fattah E. A., *La victime est-elle coupable ? Le rôle de la victime dans le meurtre en vue de vol*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1971 ; Lopez G., & Tzitzis S. (2004), *Dictionnaire des sciences criminelles*, Paris, Dalloz, 2004.

¹ Leroy J., *Procédure pénale*, Paris, LGDJ, 2009.

² Coutanceau R., « Agirs sexuels pervers : emprise et déni d'altérité », *L'Evolution psychiatrique*, T.61, 1, 1996, p.113-124.

1.3. Une lecture pluridisciplinaire.

La description juridique est basée sur les qualifications pénales retenues par la justice. Présentée de manière chronologique, elle retrace les éventuels antécédents judiciaires, le parcours judiciaire concernant le principal passage à l'acte ayant entraîné l'incarcération et les éventuels incidents notés par l'administration pénitentiaire survenus au cours de la détention.

La description sociologique se divise en trois parties. Tout d'abord, elle inclut une large place à la victime. Ce choix a été fait après lecture des travaux réalisés en victimologie et qui rappellent que l'infraction peut se définir comme un rapport entre le délinquant et sa victime⁶. Ainsi, la FiCaCpip propose, sous la forme d'un tableau, une description comparative entre victime(s) et auteur (état civil, situation familiale, âge au moment des faits, situation professionnelle au moment des faits, lien entre auteur/victime, lieu et moment du passage à l'acte, physiologie au moment des faits). S'inspirant des différentes typologies existantes⁷, la deuxième partie correspond à une « définition sociologique du criminel ». La classification retenue pour la FiCaCpip reste simple : délinquant d'habitude ou occasionnel, ayant agi seul ou en groupe, éventuellement complétée par une motivation sociale inspirée de la typologie de Cusson⁸ quand

celle-ci est déterminable. Enfin, la partie sociologique se termine par une description sociale du criminel résumant les informations pertinentes contenues dans les différents documents mis à notre disposition (description de l'auteur par l'entourage, fonctionnement familial, scolarité, vie professionnelle, vie amoureuse/sexualité, relations amicales, environnement criminogène etc.)

La description clinique, quant à elle, est basée sur les expertises psychiatriques et psychologiques du détenu. C'est en confrontant les différentes typologies existantes⁹ à ces expertises, que nous avons pu dégager une trame permettant de répondre aux principales questions comme le mode d'exécution de l'acte, les éventuelles associations du passage à l'acte principal à un autre type de criminalité, les motivations, les liens victime/auteur ou encore le positionnement de l'auteur par rapport à son acte.

Nos analyses ont abouti à la création d'une fiche criminologique (FiCaCpip) pluridisciplinaire, c'est-à-dire le droit, la sociologie et la psychopathologie. La section juridique de la FiCaCpip (i) prend en considération les antécédents judiciaires, le parcours judiciaire et la vie en détention. La section sociologique de la FiCaCpip (ii) regroupe les données sociologiques comparables entre l'auteur et la(es) victime(s) et l'environnement social du criminel en fonction de la définition retenue¹⁰. La section clinique de la

⁶ Cusson M., *La criminologie* (4e Ed), Paris, Hachette, 2005; Cohen L. E., Felson M., "Social Change and Crime Rate Trends : A Routine Activity Approach", *American Sociological Review*, 44, 1979, pp.558-605; Siegel L. J., *Criminology* (9th Ed), Canada, Thomson Wadsworth, 2006.

⁷ Ferri E., *La sociologie criminelle*, Paris, Rousseau, 1893 ; Clinard M. & Quinney R., *Criminal behavior systems : a typology* (2nd Ed), New-York, Holt, Rinehart and Winston, 1973; Cusson M., *La criminologie* (4e Ed), Paris, Hachette, 2005.

⁸ Cusson M., *La criminologie* (4e Ed), Paris, Hachette, 2005.

⁹ Barte H. N., & Ostapczef G., *Criminologie clinique*, Paris, Masson, 1992 ; Bessoles P., *Victimologie : Crime et Criminogenèse* (Vol. 3), Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2009 ; Cario R., *Introduction aux sciences criminelles : pour une approche globale et intégrée du phénomène criminel* (6e Ed), Paris, L'Harmattan, 2008.

¹⁰ Combessie P., *Sociologie de la Prison*, (3e Ed), Paris, La Découverte, 2009.

FiCaCpip (iii) définie de manière psychopathologique le passage à l'acte¹¹.

2. Présentation et application de la « Fiche criminologique » à trois cas particuliers.

Les observations de terrain et l'analyse des réquisitoires ont pu s'effectuer à la maison centrale de Saint-Martin-de-Ré¹², auprès de Monsieur L. Lechon, Conseiller Pénitentiaire d'insertion et de probation. Nous avons pu confronter la FiCaCpip à dix cas, dont trois particuliers présentés ici : un auteur de violences conjugales, un auteur d'assassinat, un violeur en série. Nous présentons superficiellement deux cas, avant de nous pencher sur un cas particulier, qui servira d'exemple d'application de notre outil. Notre première application concerne Monsieur M.E., condamné à dix ans d'emprisonnement pour violences conjugales. Son cas est intéressant puisqu'il fait partie de la minorité de la population pénale de Saint-Martin-de-Ré à être passé devant un tribunal correctionnel. Notre second test empirique concerne Monsieur K.M., condamné à vingt-cinq ans de réclusion criminelle pour avoir assassiné une de ses amies en s'inspirant d'un film d'horreur. Le profil est aussi particulier puisque l'auteur semble avoir eu une éducation équilibrée et une situation familiale « normale ».

Les résultats de notre Fiche criminologique sont portés à l'attention des CPIP concernés. Ceux-ci estiment que l'« on voit bien comment la fiche dégage les problématiques de cet homme. Pour ma part, je travaillerais surtout la jalousie et la perte paternelle avec ce détenu » (cas n°1). Pour le

cas n°2, la CPIP en juge que « Monsieur K.M. est constamment mis sur un piédestal par le personnel pénitentiaire car c'est un détenu modèle qui fait de la musique, du théâtre ou encore des études de philosophie. Pourtant, je suis inquiète pour lui. On ne sait pas, par exemple, où en est sa sexualité. Ses parents ont récemment divorcé mais cela n'a pas suscité une grande réaction de sa part. Ce qui intéressant, c'est que la fiche rappelle qu'il avait aussi une image très lisse avant qu'il ne passe à l'acte. Je préférerais qu'il décompense en détention plutôt qu'il ne réitère à l'extérieur ».

Notre troisième cas nous permet d'illustrer notre Fiche, tant dans sa présentation, son contenu que son utilité. Pour ce dernier exemple, nous avons testé notre outil au cas de Monsieur I. G., auteur de neuf viols, quatre tentatives de viols et d'un meurtre. La diversité dans son profil permet de rendre compte de toute l'utilité de la fiche. En effet, Monsieur I.G. combine à la fois une pluralité de victimes et deux types d'infraction. Les conclusions du CPIP concernant notre Fiche criminologique montrent une nouvelle fois la pertinence de l'outil : « J'ai beaucoup de mal à communiquer avec ce détenu. Il ne sollicite jamais aucun service du SPIP. Le dossier est extrêmement pauvre et il n'a pas de contact avec l'extérieur. Son affaire est assez ancienne... libérable... presque demain. C'est quelqu'un de très passif, qu'il faut constamment essayer de replacer en tant qu'auteur. La synthèse est intéressante puisqu'elle me rappelle des détails que j'avais oubliés comme le fait qu'il était en couple lors des viols ».

¹¹ Villerbu L.M., Ambroisi A., Gaillard B., Le Bas P., *Dangerosité et Vulnérabilité en psychocriminologie*, Paris, L'Harmattan, 2003.

¹² Renouard J-M., « La prison de l'île-de-Ré : un travail en équipe », *Questions pénales*, XII.4, 1999.

3. Les apports et les limites d'une Fiche criminologique d'aide pour le CPIP.

3.1. Un rappel de la vie du détenu avant la détention et le passage à l'acte.

La Fiche criminologique a pour principal intérêt de résumer de façon synthétique et thématique le passage à l'acte de l'auteur. Cela présente un intérêt particulier lorsque les faits sont anciens. Elle relate les détails de l'infraction. Cela évite de relire le réquisitoire définitif qui comprend parfois plusieurs dizaines de pages. La description sociologique permet également de rappeler comment le détenu évoluait à l'extérieur de la prison, quel type de fonctionnement il avait avec sa famille, ses amis ou dans son travail et comment il était perçu par son entourage. La clinique dégage toujours la personnalité du détenu avant sa condamnation et la complète parfois par une analyse de l'effet de la détention. Elle examine la réaction du détenu à des situations de frustrations qui sont inexistantes en prison (licenciement, vie de couple, relations avec le sexe opposé). La fiche peut également éclairer sur les motivations du passage à l'acte telles qu'elles ont été relevées à l'époque de l'arrestation¹³. Enfin, elle peut démontrer d'une certaine évolution, notamment dans le positionnement de l'auteur face à son comportement délictueux¹⁴.

3.2. Une aide aux techniques d'entretien.

La fiche criminologique permet dans un premier temps de mettre en lumière les principales problématiques du détenu. Elle ne prétend pas analyser le passage à l'acte mais peut révéler un

certain nombre de difficultés éprouvées à l'extérieur par le détenu ou encore des situations de vulnérabilité¹⁵. Le CPIP est amené à rencontrer régulièrement le détenu au cours de sa détention. Lors de ces entretiens individuels, il arrive que le passage à l'acte soit évoqué. Connaître les détails du passage à l'acte peut permettre, dans un premier temps, de les comparer à la teneur du discours du détenu. Le CPIP pourra alors adapter son attitude et sa technique d'entretien à la situation. Il pourra déterminer quels points restent encore à travailler et ce dans un but de prévention de la récidive. Il pourra aborder la problématique dans sa globalité¹⁶ ou en reprenant les détails décrits par la fiche et qui peuvent surgir lors d'un entretien individuel¹⁷. De même, il pourra essayer d'aborder des points jusque là ignorés et qui ressortiront de la fiche criminologique.

3.3. Une aide à la sélection des Programmes de Prévention de la Récidive.

Les Programmes de Prévention de la Récidive (PPR) sont définis comme une prise en charge orientée sur le passage à l'acte, le repérage et le traitement des facteurs de risque de récidive et les intérêts de la victime. C'est aux CPIP que revient la tâche de développer et d'animer ces programmes sous la forme de groupes de parole. Les détenus sont sélectionnés selon le type d'infraction qu'ils ont commis (délinquance

¹⁴ Bensimon P., *Profession : criminologue : Analyse clinique et relation d'aide en milieu carcéral*, Guérin, Montréal, 2009.

¹⁵ Pottier P., « Insertion et Probation : évolution et questionnements contemporains », in Senon J.L, Lopez N.G., Cario R., *Psycho-criminologie*, Paris, Dunod, 2008, pp. 235-241.

¹⁶ Cario R., *Introduction aux sciences criminelles : pour une approche globale et intégrée du phénomène criminel* (6e Ed), Paris, L'Harmattan, 2008.

¹⁷ Tournier P.V., « Le pire n'est jamais sûr », *Arpenter le Champ Pénal*, 2010, pp.16-18.

¹³ Cohen L. E., Felson M., "Social Change and Crime Rate Trends : A Routine Activity Approach", *American Sociological Review*, 44, 1979, pp.558-605.

sexuelle, violences conjugales, violences urbaines etc.). Au vu de l'articulation et la préparation des PPR, la synthèse criminologique pourrait être une aide précieuse dans la sélection des détenus puisqu'elle détaille le passage à l'acte et met en lumière les points de vulnérabilité à travailler¹⁸.

3.4. La question de l'aménagement de peine.

Lorsqu'il est question d'un aménagement de peine, le CPIP va s'interroger sur la capacité du détenu à sortir du cadre de détention pure. Dans ce cas, la fiche permet de faire apparaître les éventuels points de vulnérabilité du détenu lorsqu'il était un homme libre. Ainsi, elle pourra faire la démonstration d'incohérences entre la demande d'aménagement de peine et les circonstances du passage à l'acte. Par exemple, si une expertise a noté que le détenu avait développé une forte haine de la femme qu'il ne voit que comme une castratrice gênante, il ne serait pas judicieux que son premier travail en liberté conditionnelle se fasse dans un milieu où des femmes lui donnent des ordres. De plus et comme évoqué précédemment, le CPIP est amené à écrire des synthèses pour émettre un avis sur un aménagement de peine. La Fiche criminologique est un bon appui pour rédiger un tel document puisqu'elle reprend les principales problématiques du détenu.

¹⁸ Audet J. & Katz J-F., *Précis de victimologie générale* (2e Ed), Paris, Dunod, 2006.

Description juridique :

Antécédents judiciaires : une condamnation en 1988 pour vol à l'aide d'une effraction : 6 mois d'emprisonnement

Parcours judiciaire :

2. 04/10/1992 : détention provisoire
3. 05/06/1996 : Condamnation par Cour d'Assises pour TENTATIVE et VIOL COMMIS EN REUNION, TENTATIVE DE VIOL SUR MINEUR DE 15 ANS et MEURTRE : 30 ans, PSu : 18 ans.

Description sociologique :

Données générales sur le passage à l'acte : violeur en série et en réunion après avoir enlevé la victime avec une voiture.

	AUTEUR Monsieur I.G.	4 VICTIMES – tentative de viol 9 VICTIMES – Viols	1 VICTIME – VIOL +MEURTRE Mme M H.
État Civil	Célibataire (aurait un enfant)	Femmes célibataires	Femme mariée
Situation familiale	Ainé de 9 enfants (5 sœurs et 3 frères) Père alcoolique et violent Mère affectueuse et capable d'acte d'autorité. Habite chez gd-mère jusqu'à 3 ans faute d'argent. Placement en foyer à 16 et 17 ans jusqu'à sa majorité suite aux violences du père (lui a tiré dessus). Puis va de foyer en foyer (qq épisodes SDF).	Non renseignée	Vie sentimentale « <i>quelque peu compliquée</i> » (a des amants). Victime très alcoolisée au moment des faits.
Age au mmt passage à l'acte	Entre 20 et 22 ans	Entre 14 et 22 ans.	« <i>femme d'âge mur</i> »
AcT profL	Stage fraiseur puis sans activité	Lycéenne ou collégienne	Non renseignée
Physiologie	Nie toute prise d'alcool, pas de toxicomanie ou d'alcoolisme connus	Non renseignée	Grosse prise d'alcool au moment des faits

- Lien auteur/victime : aucun, les victimes sortaient de discothèque ou allaient à l'école tôt le matin.
- Lieu du PA : **toujours** dans un **lieu désert** (*campagne*), à l'extérieur ou dans la voiture qui a servi à l'enlèvement.
- Moment des viols : entre le 12 janvier 1991 et 20 sept 1992 (surtout WE ou lundi matin)
- Moment du meurtre : le samedi 9 mai 1992.

Environnement social de l'auteur : criminel d'habitude agissant en groupe

- **Milieu familial peu sécurisant** : père serait non biologique, violent avec toute la famille, infidèle (*aurait hébergé des maîtresses*). Humilie régulièrement l'auteur (*notamment sur la taille de son sexe*). Aurait abusé d'une de ses filles.

- **Scolarité défaillante et difficile** : élève avec niveau intellectuel faible, décrit comme paresseux et sans but professionnel.
- **Instabilité professionnelle** : activités diverses et discontinues (*absences répétées et non justifiées*). Vu comme débrouillard, voire rusé. Exempté de service militaire prétextant une surdité inexistante.
- **Relations amoureuses** : relations épisodiques avec femmes. 2 relations longues dont 1 pendant les viols (J.). A vécu 1 an chez les parents de J. : décrit comme agréable mais avec sautes d'humeur (*aurait violenté son amie*). Timide avec les filles (*ne fait jamais le 1er pas*). N'a plus de relations sexuelles avec J. pendant les viols.
- **Environnement criminel** : viole et tue avec 2 copains connus au lycée.

Description clinique :

Criminologie clinique : viols simples en série et en réunion (*fellations - par voies génitales -sodomies*).

- **Mode opératoire constant** : ils enlèvent une victime à un arrêt de bus ou dans la rue puis la violent à tour de rôle en cachant le visage de la victime à l'aide de son blouson ou d'un vêtement. Ils utilisent parfois la menace d'une arme. *L'auteur n'a jamais commis de viol seul.*
- **Mobile** : ses comparses désignent I.G.. comme l'instigateur des viols alors que l'auteur parle d'accord entre eux. L'idée lui serait venue d'un film pornographique où une fille se faisait enlever et violer. A la base, ils ne devaient que dépouiller les victimes (*« c'est un jeu qui a dégénéré »*).
- **Meurtre avec violence** : la victime aurait reconnu Monsieur I.G. qui décide alors de lui ôter la vie. Il la viole puis la bat à mort à l'aide d'un cric (surtout à la tête). Il fini par rouler sur le corps à l'aide de la voiture puis balance le corps dans la rivière avec l'aide d'un de ses comparses.

Positionnement par rapport au PA :

- ☐ Instruction : l'auteur avoue tous les viols mais nie les actes de sodomie et être l'instigateur du meurtre.
- ☐ Expertise 1997 : évoque les faits avec froideur et inaffectivité, paraît peu culpabilisé à l'évocation des faits.

Positionnement par rapport à la victime : n'exprime pas ou peu de regrets envers les victimes. Il les confond pour certaines (expertise 1992)

Personnalité de l'auteur (expertises 1992 et 1997) :

- Pas de pathologie mentale, ni de troubles de la personnalité. Intelligence normale. Agressivité latente canalisée.
- Personnalité renfermée, verbalise peu ses sentiments, grand contrôle de ses émotions, égocentrique, sens moral éteint.
- Sexualité fonctionne sur un mode agressif et est vue comme un moyen de domination mais a des fantasmes non sous-tendus par des images d'agression.

Dangerosité : pas de dangerosité psychiatrique (1992).

Tableau n° 1 : FiCaCpip appliquée au cas n°3 Monsieur I.G.

Bibliographie.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Audet J. & Katz J-F., <i>Précis de victimologie générale</i> (2e Ed), Paris, Dunod, 2006. • Barte H. N., & Ostaptzeff G., <i>Criminologie clinique</i>, Paris, Masson, 1992. | <ul style="list-style-type: none"> • Bensimon P., <i>Profession : criminologue : Analyse clinique et relation d'aide en milieu carcéral</i>, Guérin, Montréal, 2009. • Bessoles P., <i>Victimologie : Crime et Criminogenèse</i> (Vol. 3), Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2009. |
|---|--|

- Cario R., *Introduction aux sciences criminelles : pour une approche globale et intégrée du phénomène criminel* (6e Ed), Paris, L'Harmattan, 2008.
- Clinard M. & Quinney R., *Criminal behavior systems : a typology* (2nd Ed), New-York, Holt, Rinehart and Winston, 1973.
- Cohen L. E., Felson M., "Social Change and Crime Rate Trends : A Routine Activity Approach", *American Sociological Review*, 44, 1979, pp.558-605.
- Combessie P., *Sociologie de la Prison*, (3e Ed), Paris, La Découverte, 2009.
- Cornu G., *Vocabulaire juridique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.
- Coutanceau R., « Agirs sexuels pervers : emprise et déni d'altérité », *L'Evolution psychiatrique*, T.61, 1, 1996, p.113-124.
- Cusson M., *La criminologie* (4e Ed), Paris, Hachette, 2005.
- Fattah E. A., *La victime est-elle coupable ? Le rôle de la victime dans le meurtre en vue de vol*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1971.
- Ferri E., *La sociologie criminelle*, Paris, Rousseau, 1893.
- Leroy J., *Procédure pénale*, Paris, LGDJ, 2009.
- Lopez G., & Tzitzis S. (2004), *Dictionnaire des sciences criminelles*, Paris, Dalloz, 2004.
- Pottier P., « Insertion et Probation : évolution et questionnements contemporains », in Senon J.L., Lopez N.G., Cario R., *Psycho-criminologie*, Paris, Dunod, 2008, pp. 235-241.
- Renouard J-M., « La prison de l'île-de-Ré : un travail en équipe », *Questions pénales*, XII.4, 1999.
- Seelig E., *Traité de criminologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1956.
- Siegel L. J., *Criminology* (9th Ed), Canada, Thomson Wadsworth, 2006.
- Tournier P.V., « Le pire n'est jamais sûr », *Arpenter le Champ Pénal*, 2010, pp.16-18.
- Villerbu L.M., Ambroisi A., Gaillard B., Le Bas P., *Dangerosité et Vulnérabilité en psychocriminologie*, Paris, L'Harmattan, 2003.